



PROCÈS-VERBAL – PUBLIC

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP)

1^{re} séance 2025 – 29 janvier 2025 – 17 h 01 à 19 h 14

Salle Mont-Bleu, 1^{er} étage

Maison du Citoyen, 25 rue Laurier, Gatineau

Séance en mode hybride

PRÉSENCES :

Membres

Mario Aubé, président et conseiller municipal – District de Masson-Angers (18)

Tiffany-Lee Norris Parent, vice-présidente et conseillère municipale – District de Limbour (10) (en virtuel)

Denis Girouard, membre élu et conseiller municipal – District du Lac-Beauchamp (16) (en virtuel)

Hugues Cédric Bailly Abledji, membre citoyen – secteur de Hull (en virtuel)

Éric Pilotte, membre citoyen – secteur d'Aylmer

Véronique Charron, représentante désignée d'un organisme – Maison de la Famille de Gatineau (en virtuel)

Antoine Bélanger-Rannou, représentant désigné d'un organisme – Office d'habitation de l'Outaouais (OHO)

Kathleen Dufour, membre provenant d'un organisme impliqué auprès des aînés – Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Outaouais (CAVAC Outaouais)

Secrétaire

Josée Marcil, coordonnatrice aux comités et commissions – Direction exécutive

Ressources internes

Simon Fournier, directeur – Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG)

Denis Doucet, directeur – Service de la sécurité incendie (SSI)

Isabelle Plante, directrice adjointe – SPVG

Claudia Cervellera, coordonnatrice à la sécurité civile – Bureau de la sécurité civile (BSC)

Nicolas Côté, chef de division, recherche, développement et stratégie organisationnelle – SPVG

Véronique Leduc, adjointe administrative aux comités et commissions – Direction exécutive

Autres personnes présentes

Hélène Rollin, membre de l'Association des résidents et résidentes de Buckingham

Anik Des Marais, conseillère municipale – District de Mitigomijokan (5) (en virtuel)

ABSENCES :

Membres

Mamadou Ndiaye, membre citoyen – secteur Est de la Ville (BMA et Gatineau)

Caroline Meunier, représentante désignée d'un organisme – Accueil-Parrainage Outaouais (APO)

Patrick Pilon, représentant désigné d'un organisme – Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO)

Hamida Melouane, membre provenant d'un organisme impliqué auprès des femmes – Assemblée des groupes de femmes d'intervention régionales (AGIR Outaouais)

Ressources internes

Stéphane Raymond, directeur adjoint – SPVG

Mathieu Tremblay, inspecteur – SPVG

Sophie Bourgeois, cheffe de division à la prévention – SSI

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La présidence constate le quorum et ouvre la séance en mode hybride et publique à 17 h 01. Celle-ci est enregistrée. Il s'agit de la première séance de l'année qui en comportera 4. C'est aussi la dernière année du déploiement du Plan de travail 2024-2025. Le calendrier des séances sera écourté par les élections municipales.

La présidence accueille deux nouveaux membres à la Commission : Antoine Bélanger-Rannou, représentant désigné de l'organisme Office d'habitation de l'Outaouais et Kathleen Dufour, membre issue d'un organisme impliqué auprès des aînés, le CAVAC Outaouais. On souligne également l'arrivée d'Hamida Melouane, membre provenant d'un organisme impliqué auprès des femmes, AGIR Outaouais, qui se joindra à la Commission à partir de la prochaine séance. La présidence explique aussi avoir transmis, au nom de la Commission, une lettre de remerciements à Alexandre Gallant, du CRIO, qui sera remplacé à la prochaine séance par Patrick Pilon, également du CRIO.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la séance est adopté tel que présenté.

Il est proposé par Antoine Bélanger-Rannou

Appuyé par Éric Pilote

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que proposé.

Adoptée

3. Déclaration de conflit d'intérêts

La présidence explique qu'un point statutaire relatif à la déclaration de conflit d'intérêts est maintenant inscrit à l'ordre du jour des séances. Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré en lien avec les items inscrits.

4. Dépôt et suivis du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2024

Le procès-verbal de la séance publique du 20 novembre 2024 a été validé précédemment par les membres. Il est disponible sur le site Web de la Ville de Gatineau. Aucun suivi n'est à faire.

5. Période de questions du public

Aucune question ou intervention n'est adressée à la Commission. Une personne du public assiste à la séance. La présidence rappelle qu'il est possible d'écrire à l'équipe Comités et commissions pour recevoir la documentation publique des présentations à la suite de la séance.

6. Présentation des générateurs de risques en lien avec le Règlement sur les urgences environnementales sur le territoire de la ville de Gatineau – Information et réflexion

Claudia Cervellera, coordonnatrice à la sécurité civile au Bureau de la sécurité civile (BSC) de la Ville de Gatineau présente les 6 générateurs de risques en lien avec le Règlement sur les urgences environnementales (RUE) sur le territoire de Gatineau. L'objectif est d'informer les membres et d'amorcer une réflexion sur un enjeu important en matière de sécurité publique. Aucune orientation ou recommandation n'est attendue.

La présentation fait état du portrait des différents risques industriels à Gatineau et des résultats concernant la pertinence ou non de mettre en place un Comité mixte municipal-industriel (CMMI). Les cadres réglementaires et pistes de réflexion pour améliorer la résilience collective sont abordés.

Période d'échanges

Commentaires généraux

Des remerciements sont adressés à la présentatrice.

Prévention des risques et sensibilisation

Une question est posée afin de savoir si des vérifications d'usage sont faites autour des générateurs de risques. L'exemple donné est au niveau de l'impact sur les cours d'eau près d'usines d'épuration. Le besoin de bien sensibiliser la population est relevé par les membres. Certains souhaiteraient davantage de communication. Un membre suggère de mettre en place une instance de concertation, ou même un CMMI à Gatineau. Des précisions sont aussi demandées concernant les moyens actuels pour alerter les citoyens vivant à proximité d'un générateur de risque lorsqu'il y a un enjeu.

Le BSC explique qu'il est déjà nécessaire de faire l'identification, l'évaluation, la mitigation et la communication de tous risques dont les risques industriels à Gatineau. La démarche de gestion de risque est vue en globalité actuellement pour inclure justement tous les risques dont les arénas, stations-service et autres. Le SSI précise que les équipes connaissent déjà les rayons d'impact, les risques et les mesures d'intervention. Le SSI a des plans particuliers d'intervention en lien avec les industries. Les liens avec les personnes-ressources sont établis. Rapidement, en cas d'enjeu, le SSI sait qui doit être évacué ou confiné, le tout étant coordonné avec le SPVG et le BSC.

L'amélioration des moyens de sensibilisation est déjà un objectif pour l'administration. À l'heure actuelle, différents protocoles et partenariats permettent de faire davantage de communication, prévention et sensibilisation sur le terrain (ex. porte-à-porte, dépliants, kiosques, campagnes, etc.). Un des partenaires de la BSC est Sauvetage Bénévole Outaouais qui appuie et est mandaté pour mettre en œuvre des actions de sensibilisation pour la Ville.

Concernant la sensibilisation, Gatineau n'a pas de sirène, mais des appels automatisés, des messages préfaits et des gabarits pour Québec en alerte. Une ligne de garde de la sécurité civile est disponible 24/7 et les industries de tous les générateurs de risque connaissent la procédure à suivre et les canaux de communication prioritaires. Rappelons que l'équipe du BSC peut directement déclencher la mobilisation d'un centre de coordination d'urgence et la mobilisation des services d'urgence. Les équipes soulignent aussi l'excellence et la rapidité d'action du Service des communications. La Ville souhaite, dans la mesure du possible, rencontrer davantage les acteurs du milieu (ex. organismes ou associations de quartier) près des générateurs de risque afin d'engager une discussion, sensibilisation auprès d'eux. Ce sera le cas prochainement en lien avec le générateur de risque Erco, à Buckingham.

Coopération des industries

Un membre demande si les entreprises agissent sur une base volontaire lorsqu'elles ont à fournir l'ensemble des données nécessaires à l'évaluation des risques. Le BSC explique que bien qu'effectivement il s'agisse d'une base volontaire, la collaboration est très bonne. Les informations nécessaires sont partagées. On note toutefois qu'un défi actuel concerne l'inspection peu fréquente des équipes provenant du gouvernement fédéral. Avec le nouveau règlement, le souhait est de se doter d'une équipe d'inspecteurs municipaux qui pourront faciliter ce travail et être davantage présents sur le terrain.

Existence de générateurs de risque autour de Gatineau

Il est porté à l'attention des membres que Gatineau agit souvent comme grand frère, grande sœur au niveau de la sécurité civile. Des formations sont offertes, des informations sont relayées, etc.

Mise en place d'un CMMI

Des échanges ont lieu concernant la nécessité ou non pour Gatineau de mettre en place un CMMI considérant que l'organisation et les expertises sont déjà en place du côté du SSI et du SPVG en coordination avec le BSC.

La présentatrice revient sur les différents éléments expliqués. Elle explique que le pouvoir des municipalités octroyé dans la nouvelle Loi sur la sécurité civile, celui de pouvoir réglementer et inspecter les générateurs de risques, a été pris en considération, tout comme le fait que Gatineau est propriétaire de deux des générateurs de risques (usine d'épuration et usine d'eau potable).

Le Bureau de la sécurité civile (BSC) a en main toutes les informations relatives nécessaires. En raison des capacités opérationnelles actuelles, le BSC n'est pas en mesure de supporter un CMML. Pour le moment, il est estimé qu'il est préférable de prioriser une démarche complète de gestion de risques conformes aux exigences de la nouvelle Loi.

Par ailleurs, le BSC considère aussi qu'il est préférable d'attendre la publication du règlement gouvernemental pour déterminer si un CMML est essentiel ou si les exigences couvertes dans un CMML sont déjà intégrées à ce nouveau règlement. L'évaluation de réglementer, au niveau municipal, de manière complémentaire au règlement du gouvernement pour assurer une meilleure gestion des risques industriels est aussi à explorer. Le BSC précise qu'ils peuvent utiliser les ressources déjà existantes à l'heure actuelle pour informer, collaborer avec les industries en adoptant d'autres moyens pour vérifier, traiter et communiquer les risques. L'évaluation de la nécessité ou pertinence de mettre en place de façon additionnelle au règlement un CMML sera faite à la suite de la réglementation de façon à inclure dans la réflexion l'ensemble des risques de toutes autres sortes d'industries qui ne sont pas assujetties présentement. Un retour sera fait en Commission, sous toutes réserves, en 2026.

Pause de 17 h 53 à 18 h 04

7. Présentation des programmes de prévention en matière de violence conjugale – Information et réflexion

Les programmes de prévention en matière de violence conjugale sont présentés par Nicolas Côté, chef de division, recherche, développement et stratégie organisationnelle au SPVG. Le but de la présentation est d'informer les membres et de faire un constat de ces programmes.

Période d'échanges

Commentaires généraux

Des remerciements sont adressés au présentateur. On mentionne être fier du SPVG, de ses services, programmes et initiatives, qui font de Gatineau un leader au Québec dans ce domaine. On souligne également l'évolution du travail qui est fait par les patrouilleurs. Le SPVG est novateur dans son approche et les partenaires collaborent aux programmes et initiatives. La prévention en matière de violence conjugale étant complexe, le travail des organismes et partenaires est complémentaire et nécessaire pour y adresser cette problématique.

Projet SAV (Suspects auteurs de violence)

Des précisions sont demandées concernant le fonctionnement du projet-pilote d'offrir un hébergement au SAV, dans un milieu structuré et encadré (en maison de transition) pour les hommes. Le SPVG explique qu'il s'agit de 4 lits, sous surveillance. La structure permet d'accompagner, dans leur quotidien, les personnes qui y vivent à court terme (environ 2 mois) et de les appuyer dans leurs défis, leur vécu. Il est obligatoire de participer au programme *Donne-toi une chance* pour y accéder.

C'est une initiative qui a un grand rayonnement au Québec. Ce projet permet la responsabilisation des individus. Certaines conditions peuvent être levées, en partie, à la suite de cet accompagnement.

Augmentation des statistiques – Dossiers en violence conjugale

Les membres sont initialement surpris des statistiques où l'on note une très forte augmentation du nombre de dossiers en matière de violence conjugale. Même si ça peut sembler inquiétant à première vue, les statistiques démontrent aussi que davantage de dénonciations sont faites et que les efforts de tous pour la protection des personnes victimes de violence conjugale ont un réel impact.

Responsabilité d'émettre une plainte

La présidence souhaite être informée des moyens mis en place pour s'assurer de la protection d'une victime puisque la loi oblige à dénoncer sans attendre le consentement de cette personne. Le SPVG explique que les policiers, dans toutes interventions, doivent s'assurer de la sécurité de la personne victime. On va lui rappeler les ressources disponibles et le fait que les équipes du SPVG sont toujours là pour elle. C'est le fondement de la politique de dénonciation qui met de l'avant le fait que la personne victime n'a pas à porter plainte elle-même. En portant plainte pour une personne, le système la protège en enlevant la responsabilité à la personne victime. La collaboration des organismes du milieu est essentielle. Le CAVAC, par exemple, va vers les personnes victimes et leur offre du soutien.

Système judiciaire

Un membre souhaite savoir si le SPVG perçoit une amélioration du fonctionnement du système judiciaire. La sévérité des sentences ainsi que l'amélioration du suivi auprès des agresseurs sont nommées. Le SPVG informe les membres que des démarches ont été prises avec les procureurs, des formations ont été mises en place et que le Service travaille en collaboration. Le volet des sentences n'est pas de la gouverne du SPVG. Toutefois, une fois la sentence rendue, un travail s'ensuit pour veiller au respect des conditions à l'aide du SPVG.

Programme Parapluie et la jeunesse

Même si le programme Parapluie n'est pas directement associé à la violence conjugale, on souhaite savoir si cette thématique est abordée auprès des jeunes. On mentionne aussi qu'il faut continuer d'agir au niveau des réseaux sociaux en prévention. Le Service explique que le programme Parapluie cible la délinquance juvénile et la victimisation chez les jeunes. Dans le discours, on parle davantage de relations saines, entre amis et en couple, pour aborder le contrôle coercitif. Les bons comportements à utiliser sont mis de l'avant. Concernant les réseaux sociaux, les policiers dans les écoles constatent la problématique de l'utilisation de la géolocalisation, celle-ci est également présente au niveau des adultes. En prévention, lorsqu'une personne victime est rencontrée, les équipes l'encouragent à désactiver sa géolocalisation.

Des projets pour mieux informer les jeunes et les adultes de ce type de problématique et de comment y remédier sont en cours dont l'élaboration d'outils d'information complémentaire (ex. napperons, guide).

Un membre souhaite également savoir si le SPVG peut animer un atelier de sensibilisation ou une activité auprès des familles qui fréquentent un organisme communautaire tel qu'à la Maison de la famille de Gatineau. Le SPVG précise être ouvert aux collaborations même si l'offre actuelle du programme Parapluie est en lien avec le milieu scolaire et cible directement les jeunes. Un membre ajoute que l'organisme Espace Outaouais pourrait aussi être une bonne référence à ce sujet.

Adaptation des interventions en lien avec le vivre-ensemble

Un commentaire est adressé concernant la formation des policiers pour bien communiquer et interagir auprès de toutes les personnes, dont celles issues de toutes les communautés culturelles en matière de violence conjugale. Le SPVG précise que même si les policiers reçoivent de la formation continue, l'enjeu de vouloir toujours mieux les former est présent. Un travail en collaboration est fait avec certains partenaires. Des agents pivots sont identifiés dans chaque équipe pour transmettre l'information pertinente et les structures de communication et de sensibilisation à l'interne existent. Les policiers ont participé également à un colloque concernant l'intersectionnalité.

Espace d'accueil sécuritaire

Un commentaire est adressé au SPVG concernant les espaces d'accueil sécuritaire. Lorsqu'il y a beaucoup de prévention, comme c'est le cas actuellement, davantage de victimes viennent porter plainte ou s'informer auprès du SPVG. Il peut arriver qu'il y ait des enjeux au niveau de l'accueil des victimes au poste de police. Est-ce qu'un espace d'accueil est prévu dans le nouveau bâtiment du quartier-maître du SPVG? Le Service répond qu'effectivement, l'aménagement du nouveau bâtiment prendra en compte toutes les considérations nécessaires. La révision de la structure, de l'approche et du mode de fonctionnement sera faite en lien avec cette construction. Une attention particulière y sera apportée et des notes sont prises à cet effet.

8. Dépôt de l'état d'avancement (bilan 2024) du Plan de travail 2024-2025 de la Commission de la sécurité publique et calendrier de planification des séances 2025 – Information

La présidence dépose le bilan 2024 du Plan de travail de la CSP. Le bilan démontre l'avancement à 45 % des moyens y étant inscrits. Sur les 8 grands dossiers inscrits au plan de travail, 5 ont débuté en 2024, soit 62,5 %. L'année 2025 permettra de poursuivre le déploiement des moyens et dossiers pour réaliser le mandat de la CSP.

9. Varia

Aucun élément n'est inscrit au point varia.

10. Prochaine séance : 26 mars 2025

La prochaine séance de la Commission de la sécurité publique est prévue le 26 mars 2025, 17 h.

11. Levée de la séance

Il est proposé par Mario Aubé

Appuyé par Kathleen Dufour

Et résolu que cette Commission accepte de lever la séance à 19 h 14.

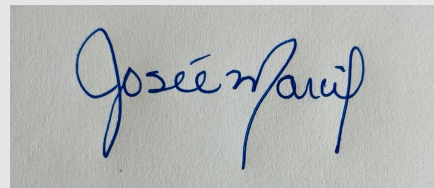
Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources,
aux membres du conseil municipal et à la greffière



PRÉSIDENT
MARIO AUBÉ



SECRÉTAIRE
JOSÉE MARCIL